

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SARL J.L.F. EMBOUTEILLAGE

ARS

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Conformément aux articles L 181-10-1 et R. 181-36 du Code de l'environnement est prescrite l'ouverture d'une consultation du public, par voie électronique, d'une durée de 3 mois consécutifs, du lundi 15 juin 2026 au mercredi 16 septembre 2026 relative à la demande d'autorisation environnementale déposée le 24 décembre 2025 par la Société SARL J.L.F. EMBOUTEILLAGE pour un projet d'augmentation des capacités de stockage (5 chais de stockage) et de conditionnement d'alcools de bouche situé 31 route de Coulonges à ARS.

Toute information sur le dossier de demande peut être obtenue auprès du responsable du projet de la SARL J.L.F. EMBOUTEILLAGE, M. Jean-Luc FOURNIER, Chez Dexmier, 33 Rte de Coulonges, 16130 ARS (06.79.36.75.34) jean-luc.fournier@jlf-embouteillage.com.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments et des avis des services contributeurs pendant toute la durée de la consultation, sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/7337/>

Un accès au dossier est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les espaces France Services.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour auprès de la sous-préfecture de Cognac, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/7337/> ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de ARS, 1 place de la Mairie, 16130 ARS, ou lors de sa permanence.

Mme. Marie-Christine BERTINEAU (retraîtée de la fonction publique) désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera une **permanence** à la mairie de ARS le :

- le jeudi 9 juillet 2026 de 14h30 à 17h,

Mme. Marie-Christine BERTINEAU organisera deux **réunions publiques** à la mairie de ARS :

- une réunion d'ouverture le mercredi 17 juin 2026 à 17h
- une réunion de clôture le jeudi 3 septembre 2026 à 16h.

M. Alain CHARRIER (retraité de la fonction publique) est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Toute personne pourra prendre connaissance sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/7337/> du dossier et du rapport du commissaire enquêteur au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

La décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou un refus sera prise par arrêté du préfet de la Charente.